

PROCES-VERBAL

Séance d'installation du Conseil intercommunal SIGE Législature 2011 – 2016

LUNDI 4 JUILLET 2011, A 18h00,

Salle du Conseil communal – Maison Hugonin – La Tour-de-Peilz

* * *

ORDRE DU JOUR :

1. *Installation du Conseil intercommunal, assermentation des membres;*
 2. *Assermentation des membres suppléants;*
 3. *Election de la Présidente ou du Président du Conseil intercommunal;*
 4. *Election de la secrétaire ou du secrétaire du Conseil intercommunal;*
 5. *Election de la vice-présidente ou du vice-président du Conseil intercommunal;*
 6. *Election de deux scrutatrices ou scrutateurs;*
 7. *Election de deux scrutatrices ou scrutateurs suppléants ;*
 8. *Election des membres de la Commission de gestion;*
 9. *Election des membres de la Commission des finances;*
 10. *Election de 3 membres et de 2 suppléants de la Commission de recours en matière de taxe d'épuration et de distribution d'eau;*
 11. *Election des 7 membres du Comité de direction;*
 12. *Election du président du Comité de direction;*
 13. *Assermentation des membres du Comité de direction;*
 14. *Allocution de Monsieur le Préfet.*
-

C'est à 18h, en présence de 71 conseillers délégués et des 7 futurs membres du Comité de direction, assis dans le public, que M. le Préfet Roland Berdoz ouvre la séance et souhaite à chacune et chacun une très cordiale bienvenue en cette salle du conseil communal de la Tour-de-Peilz, que vous soyez là en qualité d'élus, de candidats au Comité de direction, de public ou de représentants de la presse.

Conformément à la Loi cantonale sur les Communes, principalement à ses articles consacrés aux Associations de Communes, et aux statuts de notre Association, il lui appartient de présider cette cérémonie d'installation.

Pour ce faire, toutes les Municipalités et tous les Conseils communaux des communes membres ont désigné récemment leurs délégués, que ce soit pour la délégation fixe composée d'un conseiller municipal en fonction désigné par la municipalité ou pour la délégation variable composée de deux délégués par commune et en plus, pour les communes de plus de cinq mille habitants, d'un délégué supplémentaire par tranche de deux mille cinq cents habitants, désignés par le conseil communal.

Aucune contestation ne lui est parvenue au sujet de ces désignations. Nous pouvons ainsi procéder à l'installation du Conseil intercommunal.

1. INSTALLATION DU CONSEIL INTERCOMMUNAL, ASSERMENTATION DES MEMBRES

2. ASSERMENTATION DES MEMBRES SUPPLÉANTS

Les Conseillers suivants se sont excusés :

Membres : Mmes Catherine Murset (Corseaux), Karen Armstrong (Veytaux), MM. Serge Ansermet (Vevey), Jules Perfetta (Chardonne), Christian Fischer (Chardonne), Alain Gonthier (Vevey), Dominique Liaudat (St-Légier), Franco Meichtry (Montreux), Marcel Riedo (Montreux), Olivier Wälchli (La Tour-de-Peilz), Patrice Wenger (La Tour-de-Peilz).

Membres suppléants : Mme Tommasina Maurer (St-Légier), MM. Peter Bugman, Jacques Chevalley (St-Légier), Musa Pali (Vevey), Pierre Rochat (Montreux).

Membres absents : MM. Jean-Jacques Kiala (Montreux), Adrien Rime (La Tour-de-Peilz).

Membres suppléants absents : Mme Fabienne Kern (Vevey), MM. Pierre Bonjour (Vevey), Bernard Gret (Montreux), Jean-Daniel Rochat (Montreux), Pierre-Yves Sauvageat (Veytaux).

Ces conseillers seront assermentés lors de la prochaine séance du Conseil intercommunal du SIGE selon l'art. 5 du règlement SIGE.

M. le Préfet procède à l'installation du Conseil intercommunal.

M. le Préfet passe par conséquent à la prestation de serment des membres et des membres suppléants du Conseil intercommunal. Il prie l'assemblée de se lever puis il donne lecture de la promesse légale figurant à l'art. 3 de notre règlement SIGE. Après cette lecture, chaque membre et membre suppléant du SIGE, à l'appel de son nom, prête serment en levant la main droite et en répondant "JE LE PROMETS".

M. le Préfet prend acte de ces promesses. En vertu des pouvoirs que lui confère la loi, il déclare le Conseil intercommunal du SIGE régulièrement installé pour une période de cinq ans, soit la législature commençant le 1^{er} juillet 2011 pour se terminer le 30 juin 2016.

Il invite alors l'assemblée à reprendre place.

M. le Préfet forme un bureau provisoire.

Il prie Mme Anne-Claude PELET de bien vouloir agir en qualité de secrétaire provisoire ainsi que MM. Raoul BAUD et Serge DORIOT de fonctionner en qualité de scrutateurs provisoires.

3. ELECTION DE LA OU DU PRÉSIDENT(E)

Au nom de la délégation de Montreux, M. Pierre-André Spahn présente la candidature de M. Christian BECHERRAZ, actuel vice-président du SIGE.

Il n'y a pas d'autre candidature.

RESULTAT DU SCRUTIN :

Bulletins délivrés	: 46
Bulletins rentrés	: 46
Bulletin nul	: 0
Bulletins valables	: 46
Majorité absolue	: 24
Bulletin blanc	: 1

M. Christian BECHERRAZ accepte son élection

M. Christian BECHERRAZ est élu Président du Conseil intercommunal du SIGE pour 2011 - 2012 par 45 voix.

Applaudissements de l'assemblée.

M. le Préfet félicite M. BECHERRAZ pour sa brillante élection et lui souhaite beaucoup de satisfaction dans son mandat présidentiel.

M. le Président Christian BECHERRAZ remercie le législatif pour la confiance accordée ainsi que pour son appui par cette élection.

Bienvenue à notre nouveau Président !

4. ELECTION DE LA OU DU SECRÉTAIRE

Au nom de toutes les délégations, M. Laurent Grand (Blonay) présente la candidature de Mme Anne-Claude PELET, actuelle secrétaire du Conseil.

Il n'y a pas d'autre candidature.

RESULTAT DU SCRUTIN :

Bulletins délivrés	: 46
Bulletins rentrés	: 46
Bulletin nul	: 0
Bulletins valables	: 46
Majorité absolue	: 24
Bulletin blanc	: 0

Mme Anne-Claude PELET est élue secrétaire du Conseil intercommunal du SIGE pour la législature 2011 – 2016 par 46 voix.

Applaudissements de l'assemblée.

Votre secrétaire vous remercie de tout cœur !

M. le Préfet cède sa place à M. Christian BECHERRAZ, président.

5. ELECTION DE LA OU DU VICE-PRÉSIDENT(E)

Au nom de la délégation des communes d'Amonts, M. Dominique Chollet présente la candidature de M. Erwin WEISS (Jongny).

Il n'y a pas d'autre candidature.

M. Erwin WEISS est élu vice-président du Conseil intercommunal du SIGE pour 2011 - 2012 à main levée.

Applaudissements de l'assemblée.

6. ELECTION DE DEUX SCRUTATRICES OU SCRUTATEURS

Au nom de la délégation de La Tour-de-Peilz, Mme Sylvie Conod propose la candidature de M. Gérald HELBLING.

Au nom de la délégation de Vevey, M. Serge Doriot propose la candidature de M. Peter SCHUSEIL.

Il n'y a pas d'autre candidature.

MM. Gérald HELBLING et Peter SCHUSEIL sont élus scrutateurs à main levée.

7. ELECTION DE DEUX SCRUTATRICES OU SCRUTATEURS SUPPLÉANTS

Au nom de la délégation de Montreux, M. Pierre-André Spahn propose la candidature de M. Christian ALLENBACH.

Au nom de la délégation des communes d'Amonts, M. Erwin Weiss propose la candidature de M. Laurent GRAND.

Il n'y a pas d'autre candidature.

MM. Christian ALLENBACH et Laurent GRAND sont élus scrutateurs suppléants.

Pour les points 8, 9 et 10, le président précise, après renseignement auprès de Monsieur le Préfet, que les commissaires faisant partie des commissions permanentes doivent être impérativement des membres fixes du Conseil intercommunal. C'est pour cette raison qu'il demande au conseil de reporter les nominations à la séance du 25 août 2011.

L'assemblée accepte ce mode de faire.

8. ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE GESTION

Reporté à la séance du 25 août 2011.

9. ELECTION DES 5 MEMBRES DE LA COMMISSION DES FINANCES

Reporté à la séance du 25 août 2011.

10. ELECTION DE 3 MEMBRES ET DE DEUX SUPPLÉANTS DE LA COMMISSION DE RECOURS EN MATIÈRE DE TAXE D'ÉPURATION ET DE DISTRIBUTION D'EAU

Reporté à la séance du 25 août 2011.

11. ELECTION DES 7 MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION

Monsieur le Président rappelle l'art. 17 des statuts ainsi que les art. 13 et 14 de notre règlement.

La répartition des délégués est la suivante : 2 pour Montreux, Vevey et les Communes d'Amont, 1 pour La Tour-de-Peilz.

Les candidats suivants sont présentés :

Au nom de la délégation de Montreux, M. Pierre-André Spahn propose les candidatures de MM. Christian NEUKOMM et Caleb WALTHER.

Au nom de la délégation de La Tour-de-Peilz, Mme Sylvie Conod propose la candidature de Mme Taraneh AMINIAN.

Au nom des communes d'Amont, M. Dominique Chollet (Corsier) propose la candidature de M. Philippe GOLETTA (Corsier).

Au nom des communes d'Amont, M. Alain Bovay (St-Légier) propose la candidature de M. Jean-Marc EMERY (Veytaux).

Au nom de la délégation de Vevey, M. Serge Doriot propose les candidatures de Mme Elina LEIMGRUBER et M. Marcel MARTIN.

Mmes Taraneh AMINIAN, Elina LEIMGRUBER, MM. Jean-Marc EMERY, Philippe GOLETTA, Marcel MARTIN, Christian NEUKOMM et Caleb WALTHER sont élus par acclamation.

12. ELECTION DE LA OU DU PRÉSIDENT(E) DU COMITÉ DE DIRECTION

Au nom de la délégation de Vevey, M. Serge Doriot présente la candidature de M. Marcel MARTIN.

Il n'y a pas d'autre proposition.

RESULTAT DU SCRUTIN :

Bulletins délivrés	: 46
Bulletins rentrés	: 46
Bulletins nuls	: 0
Bulletins valables	: 45
Majorité absolue	: 23
Bulletins blancs	: 1

M. Marcel MARTIN est élu Président du Comité de direction du SIGE par 44 voix.

Applaudissements de l'assemblée.

M. Marcel MARTIN assure qu'il a toujours l'enthousiasme pour diriger ce comité. Il se réjouit de compter sur l'appui des uns comme des autres.

13. ASSERMENTATION DU COMITÉ DE DIRECTION

M. le Préfet prie les membres du comité de direction de s'avancer devant le bureau présidentiel puis, après s'être assuré que ces derniers n'ont aucun lien de parenté, il donne lecture de la formule de serment. M. le président Marcel MARTIN, ainsi que Mmes Taraneh AMINIAN, Elina LEIMGRUBER, MM. Jean-Marc EMERY, Philippe GOLETTA, Christian NEUKOM, Caleb WALTHER, à l'appel de leur nom, répondent : « Je le promets ».

M. le Préfet déclare M. le président ainsi que les membres du Comité de direction du Service intercommunal de gestion du SIGE régulièrement installés pour la législature 2011 - 2016.

14. ALLOCUTION DE M. LE PRÉFET

Monsieur le Préfet prononce son discours (annexé au PV).

M. Marcel MARTIN informe que la verrée est reportée à l'issue de la prochaine séance.

Cette séance d'installation, arrivée à son terme, est levée à 19h15.

CONSEIL INTERCOMMUNAL DU SIGE

Le Président :

La secrétaire :

Christian BECHERRAZ

Anne-Claude PELET

Discours du Préfet

Mesdames, Messieurs.

Vous êtes maintenant légalement installés en qualité d'autorités responsables du Service Intercommunal de Gestion et à ce titre, permettez-moi de vous apporter les félicitations et les compliments du Conseil d'Etat.

En son nom, j'ai le plaisir de vous remercier pour les différentes fonctions que vous venez d'accepter de remplir en mettant ainsi, une fois de plus pour la plupart d'entre vous, votre temps et vos compétences au service de la communauté.

Je le fais aussi en mon nom personnel, tout en souhaitant que les relations entre le Conseil intercommunal et le Comité de direction se poursuivent dans le même état d'esprit que lors de la dernière législature, permettant ainsi l'accomplissement d'un travail serein et constructif.

Vos tâches ne seront pas toujours faciles, n'oubliez pas que vos délégations représentent à elles seules l'ensemble de la population de votre commune et ce, pour toutes les activités liées aux statuts de l'association.

Ni les municipalités, ni les conseils communaux de vos communes respectives ne pourront directement influencer vos décisions, c'est donc une responsabilité accrue qui vous a été confiée.

Dans cette optique, vous devrez toujours vous souvenir que la mission que l'on vous a confiée est celle d'une mise en commun des moyens à disposition, pour une action coordonnée sur l'ensemble du territoire des communes membres.

Engagez-vous pleinement et participez régulièrement aux séances du Conseil intercommunal, c'est très important pour la crédibilité des décisions prises et également par respect envers les personnes qui vous ont confié cette importante mission.

Cette forme de collaboration est parfois critiquée par celles et ceux qui la perçoivent comme un frein aux projets de fusions de communes. Je ne partage pas ce point de vue et pense au contraire qu'une association de communes qui donne satisfaction favorise le dialogue entre partenaires qui apprennent ainsi à se connaître. Il sera plus facile de cette manière de parler fusion lorsque les principales tâches communales seront gérées de manière régionale, pour autant bien entendu qu'une réelle volonté se dessine.

Certains d'entre vous se posent certainement la question de savoir pourquoi les conseillers municipaux ou les conseillers communaux déjà assermentés dans leur commune respective ou dans une autre association intercommunale, doivent une nouvelle fois prêter serment dans le cadre de l'installation du Service Intercommunal de Gestion.

La réponse est relativement simple, le mandat n'est pas le même et votre action dépasse les frontières communales faisant partie de la première assermentation.

Une Association de Commune peut être comparée à une commune supplémentaire dans le district. Cette nouvelle entité a des statuts bien particuliers qui couvrent les tâches dont les communes membres ont souhaité se dessaisir. Elle est également soumise à la loi sur les communes.

Afin de respecter le droit des citoyens, les décisions des associations de communes doivent être affichées sur tous les piliers publics communaux concernés et sont, comme les décisions prises par les conseils communaux, soumises à référendum.

Certaines de ces décisions influenceront directement la vie communale chez vos voisins et par votre engagement de ce jour, c'est envers l'entier de la population de toutes les communes membres du Service Intercommunal de Gestion que vous promettez de respecter le serment.

Je vous félicite et vous encourage pour ce nouveau challenge.

Pour bon nombre d'entre vous ces tâches seront totalement nouvelles et je suis certain que l'intérêt que peut amener la nouveauté saura vous captiver et vous donner du plaisir dans l'exécution de vos mandats.

C'est en tous cas le vœu que je forme.

Pour terminer j'aimerais encore relever ma satisfaction de voir votre association de communes jouir d'une excellente santé.

Si les défis restent nombreux dans les domaines de l'épuration des eaux usées et de la distribution d'eau de consommation, je suis heureux de constater que les problèmes de construction et d'exploitations des abattoirs de Clarens se trouvent plus près des mauvais souvenirs que du feu de l'actualité, même si tout n'est pas si simple pour garantir des résultats positifs sur la durée.

Il faut toutefois garder à l'esprit que toute collectivité publique est appelée par la loi à assumer quelques tâches qu'il est pratiquement impossible de rentabiliser, c'est le cas notamment pour certaines activités confiées aux abattoirs de notre canton.

Il est certes interdit pour une commune ou une association de communes d'affecter des taxes, qu'elles soient d'épuration ou de vente d'eau, à d'autres fins que la couverture des frais liés à ces activités, mais cette restriction se limite aux taxes perçues chez les consommateurs contribuables.

Vous êtes en effet habilités à utiliser vos réseaux publics de collecte ou de distribution pour desservir également les résidences secondaires occupées souvent par des personnes qui ne paient pas d'impôt sur vos communes et dans ce cas, les taxes encaissées ne sont soumises à aucune règle particulière.

C'est pour cette raison que l'autorité de surveillance des communes que je représente aujourd'hui, n'intervient pas si une partie de ces taxes est affectée à d'autres missions, pour autant que ce montant reste dans les proportions admissibles en relation avec le nombre de résidences secondaires desservies.

Je ne vais pas être plus long dans ces explications mais retenez toutefois que dans ces conditions, cette pratique n'est pas illégale.

En outre, pour anticiper toute contestation de tiers au sujet du commerce de viande réalisé par votre association de commune, qui je le rappelle n'est pas soumise à l'impôt, j'ai remis dernièrement à votre Comité de direction, un avis de droit du Service Juridique et Législatif du Canton de Vaud permettant de poursuivre cette activité sans aucun doute au sujet de sa légalité.

Tout est donc en place pour assurer au mieux l'avenir du Service Intercommunal de Gestion, n'hésitez pas en cas de nécessité à contacter la préfecture qui reste bien entendu à disposition de chaque conseillère et conseiller tout au long de l'année pour répondre à vos questions éventuelles.

Enfin pour clore mon allocution, j'ai l'agréable mission, au nom de ma collègue et de tout le personnel de la préfecture, de vous souhaiter un excellent été et si vous avez la possibilité d'en prendre, de belles vacances ensoleillées.

Ces vœux s'adressent également à l'entier du personnel du Service Intercommunal de Gestion qui œuvrent avec beaucoup de compétence pour le bien de cette association.

Je vous remercie de votre attention.

Roland Berdoz, Préfet